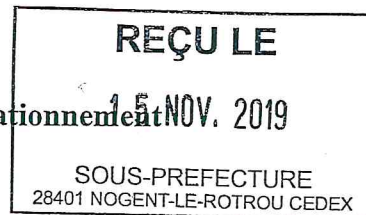


# MAIRIE CHAPELLE ROYALE 28290

Tel 02 37 49 20 13 - Fax 02 37 49 29 75

[mairiechapelleroyale@wanadoo.fr](mailto:mairiechapelleroyale@wanadoo.fr)

**ARRETE 2019/13**  
**portant réglementation de la circulation et du stationnement**



**Le Maire de la commune de CHAPELLE ROYALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2, et L.2542-2 et suivants,

Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 du Code de la Route, applicable à la Police de la Circulation Routière, modifié et complété, notamment ses articles R.412-49 à R.417-10, et R.411-8 et R.411-25 et suivants,

Considérant la présence de spectateurs engendré par le feu d'artifice de clôture du marché de Noël, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

## ARRETE

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 de 19h00 à 19h30, sur la RD 921 et la RD 927 au niveau de la Mairie (plan en annexe)

**Article 2 :** Monsieur le Maire de Chapelle Royale et Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie d'Authon-du-Perche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chapelle Royale, le 13 novembre 2019

Le Maire,  
Thomas BLONSKY

A blue ink signature of Thomas Blonsky is written over a circular official stamp of the Mairie de Chapelle Royale. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAPELLE ROYALE' and '28290'.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 15/11/2019  
Publiée ou notifiée le 21/11/2019  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

